



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le cinq février à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Monsieur **Georges DELHALT**, Maire,

Date de convocation :
30 Janvier 2020

Date d'affichage :
30 Janvier 2020

Nombre de
conseillers :

- ◆ En exercice : 27
- ◆ Présents : 23
- ◆ Votants : 25

Etaient présents :

Madame **GALTIE**, Monsieur **PEIRE**, Madame **TESSON**, Monsieur **LUNAZZI**,
Madame **MOULY**, Monsieur **LALOTTE**, Madame **ROCHER-IBAZATENE**,
Madame **TOURBEZ**, Adjointes au Maire,

Monsieur **SAINTE BEUVE**, Madame **CLIMENT**, Madame **NATIVITE**, Madame **PEIRE**,
Monsieur **BRODIER**, Monsieur **DE ALMEIDA**, Madame **BRODIER**, Monsieur **MIAN**,
Monsieur **GEBAUER**, Madame **GALLE**, Monsieur **ROMERO**, Madame **RODRIGUES**,
Monsieur **DAIRA**, Monsieur **MATHURINA**, Conseillers Municipaux,

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur **GALTIE** a donné pouvoir à Madame **GALTIE**
Madame **DURAND-IBAZATENE** a donné pouvoir à Madame **ROCHER-IBAZATENE**

Absents : Monsieur **TCHUINDIBI**, Madame **ROBLIN**,

Secrétaires de séance : Monsieur **PEIRE** et Monsieur **GEBAUER**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUPRES DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE
AIDE AUX PROJETS DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE**

RAPPORTEUR : Madame **TESSON**

CONSIDERANT qu'il est possible de solliciter auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise, une subvention de fonctionnement au titre de l'aide aux projets de développement de la lecture, et ce, afin de favoriser la lecture publique,

CONSIDERANT que cette subvention est attribuée aux Bibliothèques pour les acquisitions de documents (livres, périodiques),

CONSIDERANT qu'il est proposé à l'Assemblée Délibérante de renforcer la qualité de l'offre de la bibliothèque municipale par l'acquisition de documents et de fournitures visant à rationaliser son fond mais aussi à soutenir la lecture publique et la création littéraire par la mise en avant des nouveautés (romans, littérature jeunesse, bandes dessinées ...), de mettre en place une nouvelle offre de bibliothèque hors les murs à destination des écoles maternelles et élémentaires de la Commune ne fréquentant pas la bibliothèque du fait de leur éloignement, et de développer une programmation spécifique de spectacles et rendez-vous (contes, lectures, rencontres d'auteurs, ateliers, spectacles vivants ...) favorisant le lien social, l'éducation artistique et culturelle et la lecture publique,

ENTENDU l'exposé du Rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise, une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 500 € au titre de l'aide aux projets de développement de la lecture, et ce, afin de favoriser la lecture publique,
- ⇒ **AUTORISE** et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

*Le Maire certifie que cette délibération a été transmise
à la Sous-Préfecture le 11.02.2020
et a été publiée le 12.02.2020*
Le Maire



Le Maire
Georges DELHALT



*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise,
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*